



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

château de Ferney-Voltaire

Question orale n° 1115

Texte de la question

M. Étienne Blanc appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du château de Voltaire situé sur le territoire de la commune de Ferney-Voltaire. Il constate que dans le cadre des lois de décentralisation, l'État a fait le choix de conserver la propriété et la gestion du château de Voltaire ainsi que du domaine qui l'entoure. Aujourd'hui les conditions de gestion, d'entretien et de visite de ce haut lieu culturel sont fort mauvaises. S'agissant de la gestion du domaine, ce dernier ne dispose plus d'administrateur depuis juin dernier. Il serait opportun qu'un nouvel administrateur à temps plein soit désigné par le centre des monuments nationaux car l'intérim assuré par l'architecte des Bâtiments de France n'est pas satisfaisant. Ce dernier ne peut raisonnablement continuer à exercer sa mission depuis le chef-lieu de département situé à plus de 100 kilomètres du domaine de Voltaire. Par ailleurs, les conditions de gardiennage du domaine doivent également être adaptées car la présence d'un seul agent titulaire pour les gardes et les visites est insuffisante d'autant qu'il ne peut loger sur place. S'agissant de l'entretien des lieux, le délabrement de certaines parties du domaine implique des travaux d'urgence et de mise en sécurité. L'annulation par manque de crédit des travaux initialement prévus en 2004 met en péril l'ouverture au public programmée au printemps de cette année. M. le préfet de l'Ain a indiqué que les conditions de sécurité seraient difficilement réunies pour une réouverture au public, ce qui est non seulement préjudiciable en terme d'image et de promotion touristique pour le pays de Gex mais également pour l'ensemble du département de l'Ain. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il entend prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Blanc](#)

Circonscription : Ain (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1115

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2273

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 mars 2005

Question retirée le : 8 mars 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)